



PLANTEZ UN ARBRE

1, Place de la Mairie
07140 LES SALELLES

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2018

Selon les statuts, l'assemblée générale de l'association a été organisée. L'ordre du jour prévoyant une modification de statuts, cette assemblée générale est qualifiée d'extraordinaire.

Cette assemblée s'est déroulée conformément aux convocations transmises dans les délais prévus, le vendredi 23 novembre 2018 à 18 heures 30, dans la salle des fêtes de la commune de LES SALELLES.

Le Président, Mr ARNOULD Michel assisté par le secrétaire, Mr ARAKELIAN J-Jacques et le trésorier, Mr COMPAGNE Jacques, constituant le bureau ont accueillis les membres.

Le président ouvre la séance à 18 heures 45 afin d'attendre d'éventuels retardataires.

Le secrétaire vérifie que les membres présents sont bien inscrits et à jour de leur cotisation afin d'évaluer si le quorum représentant 3/5^{ème} des membres est atteint. Sont présents :

Mme ARAKELIAN Muriel, M. BELLECULEE Bernard, Mme COMPAGNE Noëlle, M. DELPIERRE Luc, M. DESOLME Damien, M. FAUCUIT Alain, Mme FAUCUIT Dominique, M. GIOT Guy, M. LABALME Frédéric, Mme RAYNARD Christiane et M. REMI Bertrand.

Les procurations présentées sont également vérifiées :

M. ARAKELIAN pour Mme ARAKELIAN Jacqueline, Mme DESCHANELS Georgette, M. DESCHANELS Dominique, Mme MOUTET Josette, M. MOUTET Hubert et Mme MOUTET Michèle.

M. BELLECULEE Bernard pour M. MATTHIES Paul.

M. COMPAGNE Jacques pour Mme MATTHIES Jeanne et Mme BITON Claire.

M. LABALME Frédéric pour Mme LABALME Evelyne.

A l'issue des contrôles, 24 membres actifs sont présents ou représentés, ce qui représente plus de 3/5 des inscrits, l'assemblée générale peut siéger.

Le secrétaire de séance est assuré par Mr ARAKELIAN Jean-Jacques.

L'ordre du jour débute par le mot du Président.

Le bilan moral de l'association est relaté par le secrétaire. Un résumé des activités réalisées depuis la création est relaté, à savoir 75 végétaux plantés, pratiquement une demi-journée mensuelle d'entretien sur le terrain, la pose d'une clôture électrique fournie et prêtée par la fédération de chasse.

A l'issue de cette présentation, le secrétaire donne la parole au trésorier pour le bilan financier. Celui-ci présente le bilan du compte en indiquant un solde positifs de 313,64 €. Somme en grande partie engagée dans l'acquisition de plants en containers prochainement acquis.

Le secrétaire propose de soumettre ce bilan à l'approbation de l'assemblée par vote. Aucune voix contre, ni abstention, les comptes sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le point suivant à l'ordre du jour concerne la modification des statuts. Après une rapide explication sur les motivations de cette modification, le secrétaire commente les articles modifiés, à savoir :

- L'insertion d'un article concernant la convention passée avec la mairie, propriétaire du terrain.
- La refonte de l'article 4, concernant l'admission des membres, qui dorénavant ne sont plus limités aux seuls Salellois.
- La simplification de l'article 5, concernant la composition des membres, à savoir des membres actifs et honoraires. Le montant de la cotisation annuelle modifiable par assemblée générale ordinaire, sans gel, ainsi qu'une limite au 31 décembre pour le paiement de la cotisation.
- Article 7, concernant le renouvellement d'un membre du bureau en cas de démission, une assemblée générale est suffisante.
- Article 8, la date de l'assemblée générale est située au plus près de la date anniversaire de l'association, les convocations sont transmises par courriel ou par courrier postal. Le quorum est ramené à 2/5^{ème} des membres inscrits. Les procurations sont limitées à 6 au maximum par membre.

Après en avoir débattu, les nouveaux statuts sont proposés au vote. Aucune voix contre, ni abstention, les statuts sont adoptés à l'unanimité.

Le point suivant concerne les projets en cours. Les plaquettes d'identification des végétaux et un panneau d'information sont toujours en projets. Le président souhaite recouvrir certaines zones de terre à nu d'herbe robuste. Il est signalé que les membres de l'association peuvent aussi émettre des souhaits et suggestions.

Enfin, les questions diverses ont permis un échange. Ainsi M. BELLECULEE propose l'installation d'un système d'arrosage fixe, comprenant une cuve située en partie haute du terrain et un tuyau le parcourant en descendant afin de faciliter l'arrosage.

Les séances d'entretien seront réalisées en après-midi dès 14 heures pour les mois d'hiver et en matinée ou en fin d'après-midi pour l'été.

Il a été prévu une après-midi plantation, le 08 décembre prochain, dès 14 heures. Le secrétaire se chargeant d'émettre un courriel de rappel.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, le président clôture l'assemblée générale à 19 heures 30 en invitant les participants au traditionnel pot de l'amitié.

Ce présent procès-verbal sera approuvé lors de la prochaine assemblée générale.

Le Président

Le vendredi 23 novembre 2018
Le Secrétaire

Signatures sur l'original